

ANNEXE I**REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

Les activités du détenteur du certificat complémentaire « développer – entreprendre » se déploient dans le cadre d'un projet de développement ou de création d'activité dans le champ sportif par une démarche « entrepreneuriale » ou « intrapreneuriale ». Cette démarche peut s'exercer dans des structures de tout type et notamment au sein de l'économie sociale et solidaire et du champ lucratif marchand.

Le titulaire du certificat complémentaire « développer – entreprendre » :

- **Porte un diagnostic dans une approche territoriale, sociologique, économique et marketing en vue de faire émerger un projet de développement ou de création d'activité.**
- **Effectue un état des lieux concerté avec les parties-prenantes du projet, comportant :**
 - les activités et caractéristiques de la structure
 - le modèle économique de la structure
 - les acteurs en présence et leurs interactions
 - le marché existant (offre, demande, besoins...)
 - les évolutions technologiques et les innovations
- **Formalise un diagnostic partagé avec les parties prenantes (partenaires, hiérarchie, financeurs,...) :**
 - Formule une problématique contextualisée
 - Analyse les forces et faiblesses
 - Élabore un document support
 - Présente ce diagnostic
- **Définit une offre adaptée :**
 - Positionne son offre de service ou de produit
 - Choisit le (ou les) public(s) cible(s)
 - Définit sa stratégie de commercialisation
- **Lie le projet au modèle économique de la structure :**
 - Choisit les critères de rentabilité en lien avec les objectifs de la structure
 - Mène l'étude budgétaire du projet
 - Positionne son activité ou son projet de développement au regard du cadre comptable et fiscal
 - Identifie les avantages et limites des statuts juridiques en adéquation avec le projet
 - Identifie les ressources d'accompagnement à la création d'entreprise existantes dans le cas de projet de création de structure
- **Formalise le projet en vue de convaincre :**
 - Conçoit un support de présentation
 - Adapte son discours à ses différents interlocuteurs
 - Conçoit une stratégie de communication de son projet

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC : Conduire une démarche de création ou de développement d'activité

OI 1 : Mener un diagnostic

OI-1-1 : Effectuer un état des lieux des activités, des caractéristiques de la structure et du marché existant

OI-1-2 : Décrire le modèle économique de la structure

OI-1-3 : Effectuer un état des lieux des acteurs en présence et de leurs interactions

OI-1-4 : Mettre en évidence une problématique contextualisée et les forces et faiblesses du projet

OI 2 : Présenter une offre adaptée

OI-2-1 : Définir l'offre de service ou le produit

OI-2-2 : Expliciter le (ou les) segment (s) visé (s) du marché (public(s) cible(s))

OI-2-3 : Argumenter la stratégie de commercialisation et de communication

OI-2-4 : Argumenter les choix budgétaires

OI-2-5 : Expliciter les avantages et limites du statut juridique de la structure au regard du projet

OI 3 : Formaliser le projet en vue de convaincre

OI-3-1 : Produire des éléments écrits pour étayer sa démarche et son projet

OI-3-2 : Mettre en valeur le projet dans sa présentation

OI-3-3 : Concevoir un discours structuré et adapté à différents interlocuteurs

ANNEXE III

ÉPREUVE CERTIFICATIVE

L'épreuve certificative est évaluée dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport

L'épreuve certificative de l'unité capitalisable constitutive du certificat complémentaire « développer-entreprendre » est la suivante :

- 1- Présentation orale par le candidat de son projet et sa démarche avec ou sans support. Dans le cas où il choisit d'utiliser un support, celui-ci est libre. Cette présentation à une durée comprise entre 10 minutes et 15 minutes maximum ;
- 2- Entretien portant sur la démarche et le projet, d'une durée de 40 minutes au maximum.

Lors de l'entretien, les différents documents du candidat produits ou utilisés pour construire son projet (cadre réglementaire, documents comptables, documents de communication, tout élément base de constitution de son projet...), doivent être consultables sous forme imprimée ou numérique à la demande des évaluateurs et/ou à l'initiative du candidat pour étayer son argumentation.